



Recyclage



# CQP Opérateur, trieur, conducteur d'engins dans les industries du recyclage des DEEE

## Public concerné

Le CQP s'adresse aux :

- salariés des entreprises de la branche souhaitant compléter et valider leur expérience professionnelle,
- jeunes souhaitant intégrer la branche par une formation professionnelle spécifique,
- nouveaux embauchés par une entreprise de la branche souhaitant former ses salariés aux compétences spécifiques requises.

## Qualification professionnelle visée

Opérateur, trieur, conducteur d'engins

## Construction du CQP

Les CQP sont construits sur la base d'un référentiel :

- des activités professionnelles reliées au référentiel de certification,
- de formation théorique précisant :
  - > les pôles de connaissances à maîtriser,
  - > le contenu détaillé de chaque pôle de connaissances,
  - > les objectifs pédagogiques à atteindre pour chaque pôle de connaissances,
  - > les limites et le niveau de difficulté à ne pas dépasser pour chaque pôle de connaissances,
  - > le temps de formation nécessaire, cette durée étant indicative.
- de certification précisant les savoir-faire associés aux compétences devant être maîtrisées pour l'obtention du CQP, les capacités attendues du candidat et les conditions de l'évaluation de ses compétences,
- d'une description de l'emploi et des fonctions exercées par l'opérateur, trieur, conducteur d'engins,
- du carnet de suivi du candidat,
- des grilles synthétiques d'évaluation pour le suivi en organisme de formation et en entreprise.

CQP



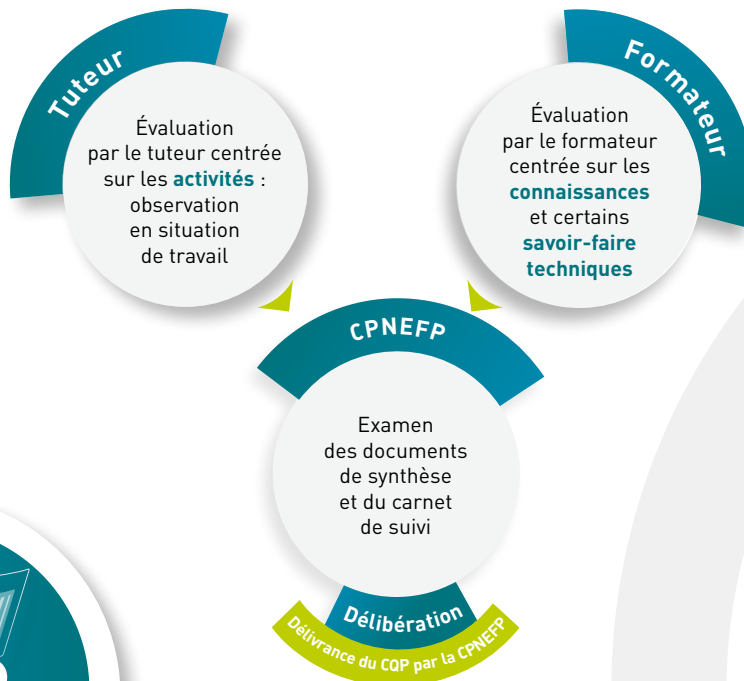
## Compétences du candidat visées

- Analyser les informations nécessaires à la réalisation des tâches,
- Organiser et gérer son poste de travail,
- Réaliser les tâches liées à la réception des DEEE récupérés,
- Réaliser les tâches liées au tri et au traitement des DEEE,
- Réaliser les opérations de contrôle liées à son poste de travail.

## Programme de formation

- Module A – panorama du secteur d'activité : les entreprises du secteur de la récupération, du recyclage et de la valorisation, les notions économiques et juridiques de base liées au secteur d'activité.
- Module B – sécurité et conditions de travail : conditions de travail et de sécurité spécifiques au secteur, connaissance des matériels et engins.
- Module spécifique au CQP - les différentes étapes de la filière des DEEE, les principaux types de DEEE, le traitement des DEEE en centre de tri et la valorisation en vue du réemploi.

## L'évaluation du CQP



### • Les principes

**Le tuteur** en entreprise observe le candidat en situation de travail et détermine le niveau d'atteinte des objectifs visés dans le cadre de l'emploi.

**Le formateur** identifie le niveau de maîtrise des savoirs et de certains savoir-faire nécessaires à la maîtrise de l'emploi et met en œuvre des épreuves à l'issue de chaque module de formation.

Une grille récapitulative des évaluations sur l'ensemble des modules de formation permet de valider la formation théorique. Les évaluations pratiques sont réalisées au fur et à mesure de la formation en entreprise.

C'est au vu de ces grilles de synthèse et de l'examen du carnet de suivi des compétences que la CPNEFP de la branche délivre le CQP.